



Montagny, le 30 mai 2023

Préavis no 15/23 – Rapport sur les comptes de l'année 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes et du Règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes pour l'année 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2022.

Les comptes 2022 ont été soumis à un contrôle par la fiduciaire Fidiconsult Fidyver SA, attestant leur conformité à la législation, et tout particulièrement celle sur la comptabilité des communes. Un exemplaire du rapport de cette dernière est à disposition pour consultation à l'administration communale.

La brochure des comptes qui vous est remise amène de nombreuses précisions aidant à la compréhension des chiffres.

Toutefois, nous complétons ces informations sur les points suivants :

Impôts

Comme l'année précédente, l'impact de la RIE3 est toujours dans les mêmes proportions, toutefois l'augmentation de l'impôt sur le bénéfice et capital provient d'une nouvelle estimation des acomptes et de l'arrivée de nouvelles sociétés.

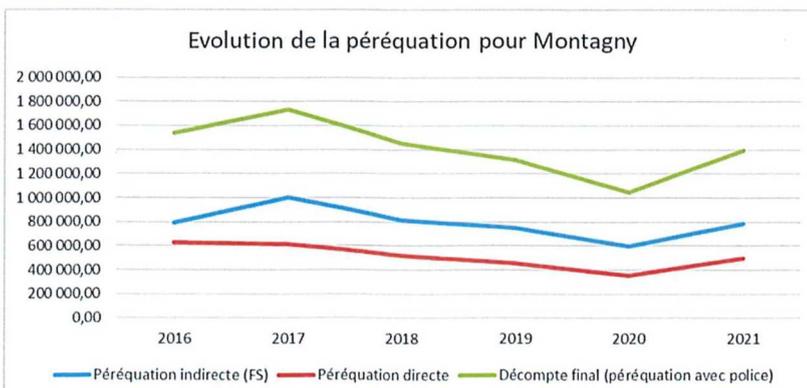
Il est toujours très difficile d'évaluer les recettes telles que les droits de mutation (diminution de Fr. 191'271.10 par rapport aux comptes 2021, les successions/donations (augmentation de Fr. 3'463.50 par rapport aux comptes 2021), ainsi que les gains immobiliers (diminution de Fr. 69'154.05 par rapport aux comptes 2021). Nous remarquons également une augmentation de l'impôt sur les frontaliers, dont le montant est supérieur de Fr. 30'564.05 par rapport à l'année précédente.

Toutefois, la totalité du poste 210 « impôts » présente un recul du bénéfice de Fr 218'921.17 par rapport au comptes 2021.

Facture sociale et péréquations

Les comptes de la facture sociale y compris les bourses d'études et d'apprentissage ainsi que de la péréquation sont basés sur les acomptes 2022 et sur le décompte final 2021.

Nous vous présentons ci-dessous l'évolution de la péréquation :



Résultats comptables

Sur le plan financier, le résultat de l'exercice 2022 présente un bénéfice avant les écritures de bouclage; les charges courantes ont été maîtrisées. Le décompte final 2021 de la facture sociale et de la péréquation ont été défavorables à la commune d'environ Fr. 50'000.— par rapport aux acomptes 2021 facturés. Les rentrées fiscales 2022 sont inférieures à 2021.

Les comptes 2022 présentent un bénéfice avant amortissement, attributions et prélèvements aux fonds de réserve, de Fr. 403'176.91, ce qui représente une marge d'autofinancement de 10.5%.

Les écritures de bouclage, soit les amortissements, les attributions et les prélèvements aux fonds de réserve amènent le bénéfice à Fr. 45.78 avec des charges de Fr. 4'882'220.10 et des revenus de Fr. 4'882'265.88.

Nous précisons ci-dessous le pourcentage des charges et revenus de la commune.

<u>Répartition des charges</u>		<u>Répartition des revenus</u>	
Charges totales	100.00%	Revenus totaux	100.00%
Autorités et personnel	13.16%	Impôts	51.49%
Biens, services, marchandises	18.09%	Patentes, concessions	3.86%
Intérêts passifs	0.19%	Revenus du patrimoine	7.54%
Amortissement	3.77%	Taxes, émoluments, produits des ventes	15.52%
Participations cantonales et communales	48.59%	Parts à des recettes cantonales	8.91%
Aides et subventions	6.59%	Participation de communes, associations et de tiers et autres	7.31%
Attributions aux fonds de réserve	7.23%	Autres participations et subventions	0.25%
Imputations internes	2.38%	Prélèvement sur les fonds de réserve	2.74%
		Imputations internes	2.38%

Investissement du patrimoine administratif

Les comptes d'investissement pour l'année 2022 se présentent comme suit :

	<u>Travaux</u>	<u>Amortissements</u>	
1410.17 Etude réaménagement Rte du Bey	7'838.35		
1410.18 Réaménagement Chemin des Haies		15'000.00	par cpte de fonctionnement
1410.25 Sécurisation et renaturation La Brinaz	14'016.55		
1410.26 Remplacement pont sur La Brinaz			
1430.22 Rénov. et mise en conformité place de jeux	92'190.60	119'116.25	par cpte de fonctionnement
1620.01 Participation STEP	119'117.64		
	<hr/>	<hr/>	
	233'163.14	134'116.25	
Augmentation des investissements		99'046.89	
	<hr/>	<hr/>	
	233'163.14	233'163.14	

Les investissements réalisés durant l'année 2022 ont été prélevés sur les liquidités courantes. L'emprunt accordé par le Conseil n'a pas été utilisé.

Les investissements des comptes 1410.25 et 1410.26 n'ont pas fait l'objet d'un décompte final en 2022 ; cela sera vraisemblablement le cas en 2023 et la subvention sera attribuée, ce qui ramènera les dépenses dans les sommes acceptées par le Conseil communal.

Conclusions

Les attributions aux fonds de réserve financés par des recettes affectées sont de Fr. 23'636.44 pour le compte « Ordures ménagères et déchets » et de Fr. 42'727.85 pour le compte « Réseau d'eau » ; le prélèvement au fonds de réserve s'élève à Fr. 14'895.25 pour le compte « Epuration des eaux usées ». Le compte 1430.22 est amorti par un prélèvement de Fr. 119'116.25 par le compte de fonctionnement 440.332.00. Le fonds de réserve 2820.14 se voit attribuer la somme de Fr. 286'700.-- et prélever par transfert de compte le montant net de Fr. 131'116.25.

Vu ce qui précède, nous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Montagny

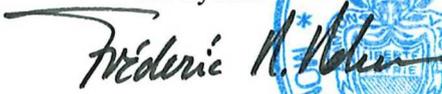
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la Commission,

d é c i d e

Article 1 d'adopter les comptes communaux 2022 tels que présentés.

Ainsi approuvé par la Municipalité en date du 5 juin 2023 pour être soumis à la Commission de gestion et au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire: 
F. R. Rohner  A. Vuille-Bille